

Intervention de Françoise Bort, Présidente du jury de l'agrégation externe

BILAN DE LA SESSION 2017

Lors de la session 2017, 203 postes étaient mis au concours. Ce nombre est en diminution par rapport aux 213 postes de 2016, et se rapproche de celui de 2015, où il y avait 202 postes.

Le nombre des inscrits, 2.254 cette année, continue à augmenter de session en session. (À titre indicatif, la session 2014 comptait 1.888 inscrits).

La proportion de candidats présents à toutes les épreuves d'admissibilité reste relativement stable et proche de 50 %. Mais alors qu'il se situait jusqu'ici légèrement au-dessus de 50 %, il passe cette année légèrement au-dessous : 49,11 % exactement. Parmi les 1.107 candidats présents aux quatre épreuves, 1.077 ont été retenus par le logiciel de correction en ligne. Ces candidats dits « non éliminés » (qui n'ont rendu aucune copie blanche), constituaient 47,78 % des inscrits.

Le nombre de postes mis au concours représentait donc 18,8 % du nombre de candidats non éliminés.

417 candidats ont été déclarés admissibles, parmi lesquels 377 ont été présents aux épreuves. Comme chaque année, la plupart des absents aux épreuves d'admission sont les lauréats du concours interne qui décident de renoncer au concours externe.

La barre de l'admissibilité 2017 a été fixée à 6,5 de moyenne, (au 410^e rang du classement provisoire), ce qui correspond à un ratio de 2,05. La barre de l'admissibilité était à 6,65 en 2015, et à 6,70 en 2016 pour un ratio de 2,19. Le jury a donc choisi de baisser le ratio, tout en le maintenant au-dessus de 2, plutôt que de trop abaisser la barre d'admissibilité.

Répartition des candidats par option :

- option A : 205 candidats admissibles, (49 % des admissibles), parmi lesquels 97 lauréats (soit 47,8 % des lauréats, et 19 % des non éliminés).
- option B : 127 candidats admissibles (soit 30% des admissibles), parmi lesquels 68 lauréats (soit 33,5% des lauréats, et 11,7 % des non éliminés).
- option C : 85 candidats admissibles (soit 21% des admissibles), parmi lesquels 38 lauréats (soit 18,7% des lauréats, et 7,8 % des non éliminés).

Profil des admis : la répartition hommes / femmes 2017 va dans le sens d'un rééquilibrage. Le palmarès compte 150 femmes et 53 hommes, ce qui donne une proportion de 74 % de femmes et 26 % d'hommes. (Les lauréats de 2016 comptaient 84 % de femmes et 16 % d'hommes).

La moyenne la plus élevée du classement final est de 15,4.

La moyenne la plus basse (du 203^e lauréat, qui est aussi la barre d'admission) est de 7,2. (La barre d'admission était à 7,4 en 2016).

Le jury a décidé de pourvoir tous les postes et, comme en 2016, le facteur déterminant de cette décision a été la note de langue orale du dernier admis : une note acceptable au regard de l'échelle de notation du concours.

Le rapport de la session 2017 donnera une vision plus complète des résultats, mais il convient d'attirer l'attention des candidats et des préparateurs sur l'ampleur des bouleversements que les épreuves orales opèrent sur le classement des admissibles : 91 candidats admissibles ont gagné plus de 100 places ; 8 candidats ont progressé de 300 places ; et 63 candidats ont perdu plus de 100

places. Deux exemples particuliers sont à souligner : au terme des épreuves orales, l'un des derniers candidats admissibles a été classé dans les 50 premiers lauréats, tandis que le 89^e candidat admissible n'a pas été admis.

Les épreuves orales opèrent une véritable reconfiguration du classement. Ces chiffres doivent attirer l'attention des candidats et des préparateurs sur la nécessité de travailler les épreuves orales dès le début de l'année.

ANNONCE DE LA SESSION 2018

Les serveurs d'inscription seront ouverts du 12 septembre 2017 à 12h (heure de Paris) au 12 octobre 2017 à 17h (heure de Paris). Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de Master 2 au moment de l'admissibilité.

Les épreuves écrites auront lieu les mardi 6 mars, mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 mars 2018.

Les épreuves orales se dérouleront, comme les années précédentes, au Lycée Jacquard, Paris 19^e, et occuperont la totalité du mois de juin 2018. Le nombre de postes mis au concours en 2018 n'étant pas encore connu, le calendrier exact ne peut être établi à ce jour et pourra éventuellement déborder de quelques jours sur les mois de mai et juillet.

La session 2018 sera conforme à la session 2017 en ce qui concerne le format des épreuves et leur déroulement.

Comme cela a été annoncé l'an dernier, 2017 aura été la dernière session à proposer le format livre de la *Britannica* en loge d'EHP. Désormais, seul le format DVD sera proposé aux candidats, et consultable à partir de 8 ordinateurs de type PC disposés dans la loge de préparation.

Les consignes introduites en 2017 et qui concernent la partie préprofessionnelle de l'épreuve dite EHP seront maintenues et confirmées dans la durée. Ces consignes demandent aux candidats de ne choisir qu'un seul document pour la présentation du projet préprofessionnel, et indiquent que la présentation (en français) du projet préprofessionnel n'est suivie d'aucun échange avec le jury.

Il est demandé aux préparateurs de rassurer les candidats admissibles qui prévoient de passer des auditions de contrats doctoraux, ou qui se présentent à plusieurs concours. Leurs épreuves orales seront reportées sans difficulté. Ils devront simplement adresser un mail à la présidente (francoise.bort@u-bourgogne.fr), dès que possible, et de préférence avant les résultats de l'admissibilité, en joignant un justificatif (au format PDF).

Pour tous les autres candidats admissibles, la convocation aux épreuves orales est impérative, sauf cas de force majeure (raison médicale grave, par exemple). Aucune demande de report des épreuves pour convenance personnelle ne saurait être prise en compte.

Les personnes qui désirent assister aux épreuves orales en tant qu'auditeurs doivent adresser un mail à la présidente (adresse ci-dessus), ou se présenter directement sur place, à l'accueil du concours. *Il leur est particulièrement déconseillé de téléphoner au Lycée Jacquard avant ou pendant les épreuves orales*, car le directoire ne dispose d'aucune ligne téléphonique, et l'administration du lycée ne peut ni fournir les renseignements utiles, ni transmettre d'éventuels messages au directoire.

Les bilans personnalisés, ou retours sur les épreuves, sont clos pour la session 2017.

- Les candidats non admissibles de la session 2018 pourront adresser une demande de bilan à la présidente, uniquement par mail (à l'adresse ci-dessus), le plus rapidement possible après l'annonce des résultats. Les retours sur les épreuves écrites se dérouleront pendant les épreuves d'admission,

dans le courant du mois de juin 2018. Les dates butoir seront indiquées dans le rapport de la session 2017 et seront à respecter pour permettre une bonne mise en place de ces bilans : au travail de préparation que cela suppose, s'ajoute le temps pris sur l'encadrement des épreuves orales. Le respect des dates est donc essentiel.

* Pour les candidats admissibles qui échouent à l'oral, les bilans ne portent que sur les épreuves orales. La procédure reste la même, les candidats doivent adresser une demande par mail (à l'adresse ci-dessus), dès la publication du palmarès. Les bilans s'échelonnent ensuite du début du mois de septembre jusqu'à la fin du mois d'octobre. Les candidats doivent se montrer patients car les demandes sont nombreuses.

* * *